

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le 14/12/15

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Département Surveillance et Régulation
Division Aviation Générale
Subdivision Aérodromes et Exploitants aériens

M. le Directeur de la société TOP DRONE - Didier GIRARD 1 Allée Ravel « La Closerie du Plessis » 95130 LE PLESSIS-BOUCHARD

Nos réf.: 3025/DSAC-N/SR2/AG (dossier n°385) Affaire suivie par: Céline ARTIGUET celine.artiguet@aviation-civile.gouv.fr Tél.: 01.69.57.75.43 - Fax: 01.69.38.48.62

Objet : Manuel d'Activités Particulières

Monsieur,

Conformément à l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent, j'ai l'honneur de vous faire parvenir l'attestation de dépôt de votre Manuel d'Activités Particulières Edition n°1 Amendement n°0 du 21/11/2015.

Il faut souligner que toute modification des informations figurant dans le dossier fourni à nos services (MAP, autorisation, déclaration de conformité, dossier technique et d'utilisation...) doit faire l'objet de l'envoi des documents amendés en conséquence.

Par ailleurs, je vous rappelle que, chaque année civile, vous devez nous déclarer la poursuite de votre activité, notifier les heures de vol effectuées et joindre une synthèse des problèmes rencontrés dans le cadre du suivi de la sécurité.

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice de surveillance

Céline ARTIGUET

PJ: Attestation de dépôt d'un manuel d'activités particulières







## ATTESTATION DE DÉPÔT D'UN MANUEL D'ACTIVITÉS PARTICULIÈRES avec des *AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS*

Délivrée conformément au paragraphe 3.5.1 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent.

## Nom et adresse de l'exploitant :

TOP DRONE - Didier GIRARD

1 Allée Ravel « La Closerie du Plessis »

95130 LE PLESSIS-BOUCHARD

a déposé auprès de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord :

- un Manuel d'Activités Particulières

Référence : MAP Didier GIRARD - TOP DRONE

Édition n°1.0 du 21/11/15

Note : Cette édition du MAP est applicable par l'exploitant à compter de la réception de cette attestation de dépôt.

- une Déclaration de conformité aux dispositions règlementaires datée du 21/11/15.

## PERIMETRE DES ACTIVITES CONCERNEES:

Activité	Scénario	Aéronef			
		Constructeur	Туре	Famille	Catégorie
OBS FOR-OBS	S-1 -3	DRONY	DJI Phantom 3 P76DC125A27305	Quadricoptère	D

Légende :

[OBS] Les relevés, photographies, observations et surveillances aériennes, qui comprennent la participation aux activités de lutte contre l'incendie

[FOR-OBS] formation à l'activité OBS

Dans le cadre du scénario S3, une autorisation préfectorale est exigée au § 4 de l'arrête relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord. Celle-ci ne sera délivrée que pour les aéronefs télépilotés et les télépilotes inscrits dans la version du MAP en vigueur.

Fait le 14/12/15

Cachet et Signature :

Direction de sécurité de l'aviation civile nord

Division Aviation Générale

Subdivision Aérodrome et Exploitants aériens

9, rue de Champagne

91200 ATHIS-MONS

L'inspectrice de surveillance

Céline ARTIGUET

www.developpement-durable.gouv.fr